

HUITIÈME PARTIE

THÉRAPEUTIQUE MÉDICALE

L'appareil visuel agissant sur l'état général et surtout en subissant les impressions morbides, l'oculiste doit être toujours médecin, et sa thérapeutique foncièrement médicale. Qu'il s'agisse d'un traitement pathogénique ou symptomatique, prophylactique, palliatif ou curatif, les médications générales ou locales ont constamment leur application.

Nous devons donc étudier les divers agents capables de modifier favorablement les affections oculaires ou leurs symptômes principaux. Les médicaments internes et les eaux minérales, les injections hypodermiques, les collyres, les révulsifs, le froid, le chaud, le massage, l'hydrothérapie, l'électrothérapie, l'hypnotisme, la métallothérapie seront successivement examinés.

CHAPITRE PREMIER

MÉDICATION INTERNE

§ 436. — Les médicaments comportent des indications et des doses variables avec l'état général ou l'état local des patients. On doit surtout tenir compte de l'âge, du tempérament, des habitudes.

Vomitifs. — Les vomitifs, émétique (0^{gr},05), ipéca (0^{gr},50 à 1 gr.), l'apomorphine (0^{gr},005 à 0^{gr},01) n'ont que de rares indications, car les secousses, les efforts qu'ils provoquent se répercutent du côté de l'œil. Ils conviennent cependant à quelques iritis ou choroïdites avec états gastriques et gastro-intestinaux graves ou persistants.

Purgatifs. — On les prescrit dans certaines affections oculaires, provoquées, aggravées ou entretenues par un état gastrique ou intestinal, dans l'iritis rhumatismale, le glaucome, les névrites, etc. Les femmes en particulier, dont la paresse intestinale est habituelle, sont sujettes à des malaises, des céphalalgies, des migraines, des congestions, qui retentissent fâcheusement sur l'appareil oculaire. L'huile de ricin (20 gr.), le citrate de magnésie (30 gr.) sont alors indiqués.

Les blépharites, conjonctivites, ophthalmies strumeuses des enfants, sont modifiées par quelques purgations huileuses légères et répétées tous les huit ou dix jours. La manne à 30 gr., à 40 gr., convient spécialement aux tout jeunes enfants. Les drastiques, comme l'eau-de-vie allemande (15 à 30 gr.), le jalap (0^{gr},5 à 2 gr.), la gomme gutte (0^{gr},10 à 0^{gr},30), la scammonée (0^{gr},50), l'aloès (0^{gr},10 à 0^{gr},15) sont utiles dans les congestions oculaires chroniques ou répétées des arthritiques. Dans les amblyopies nicotiques ou alcooliques, concurremment avec les sudatifs, la strychnine et l'électricité, les purgations faibles et répétées de sulfate de magnésie, donnent certains résultats. Ici comme ailleurs, en outre des indications spéciales à chaque purgatif, il faut aussi consulter le goût du patient.

Les *purgatifs chez les blessés et les opérés* constituent une pratique recommandable. Il y a souvent, en effet, des troubles digestifs par le fait du traumatisme et une résorption de produits septiques qui s'éliminent par l'intestin, le rein, la peau. On peut aussi administrer les antiseptiques intestinaux, le salicylate de bismuth (2 à 10 gr.), le benzonaphtol (2 à 4 gr.), préférable, comme moins offensif, au naphtol ; mais les purgatifs salins, calomel (0^{gr},30

deux ou trois fois), le sulfovinat de soude, etc., deviennent avantageux surtout si les selles sont très odorantes et fétides.

Laxatifs. — Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir de grandes évacuations gastro-intestinales. Dans bien des cas, il suffit d'entretenir, pour aider la guérison oculaire, la liberté du ventre par des laxatifs.

Dans les iritis, les glaucomes, certaines affections choroïdiennes, une petite cuillerée d'huile de ricin, une pilule d'Anderson, 0^{gr},10 d'aloès et de magnésie, seront très utiles.

Les rhumatisants atteints de sclérite, d'épisclérite, de ténonite, se trouvent bien des laxatifs répétés, de cachets quotidiens contenant 0^{gr},10 d'aloès et de rhubarbe.

Les affections des membranes profondes de l'œil en tirent également profit. Dans bien des cas où il suffit de régulariser la décharge intestinale et où il importe de ne pas irriter l'estomac, les *lavements* deviennent cependant préférables. Ils seront simples, salés ou huileux (avec un jaune d'œuf) et administrés régulièrement de manière à faciliter les évacuations alvines.

Diurétiques. — Les diurétiques seront prescrits toutes les fois que des exsudats sanguins, séreux, etc., existeront dans l'œil, comme dans la rétinite albuminurique, les hémorrhagies profondes, ou bien lorsqu'on constatera une congestion générale marquée.

Le lait, le nitrate de potasse (2 gr.), le bicarbonate de soude (1 à 5 gr.), les tisanes diverses, seront de précieux adjuvants. En présence d'intoxication notable, dans les amblyopies nicotique ou alcoolique en particulier, les diurétiques deviennent particulièrement avantageux.

Sudatifs. — Les sudatifs s'adressent surtout aux amblyopies toxiques. Les bains chauds, les tisanes et surtout le jaborandi (1 à 2 gr. en infusion) ou son alcaloïde la pilocarpine (0^{gr},005 à 0^{gr},02 en injection sous-cutanée) sont recommandables.

Fébrifuges. — Le sulfate de quinine, l'antifébrine, l'antipyrine méritent un emploi fréquent.

Le sulfate de quinine est indiqué à la dose de 0^{gr},50

à 1 gr. dans les douleurs kératiques iriennes et péri-oculaires. Dans quelques affections oculaires simples, chez les paludéens ou d'origine palustre vraie, il rend les plus grands services. On l'emploie aussi contre certaines névralgies péri-orbitaires revenant plus ou moins périodiquement. Enfin, à dose plus faible, il est aussi tonique. Il est bon d'en surveiller les effets, car chez les sujets impressionnables, à des doses élevées, il peut provoquer, par anémie rétinienne, des troubles visuels sérieux et même de l'atrophie optique.

L'*antifébrine* (de 1 à 3 gr.) a des indications analogues à celles du sulfate de quinine.

L'*antipyrine* (2 à 6 gr.) est aujourd'hui très en vogue et rend journellement de signalés services comme antithermique et analgésique, particulièrement dans les affections externes et dans celles du tractus uvéal.

On l'utilise encore comme analgésique, antiseptique, hémostatique, antidiabétique.

Les douleurs trifaciales, péri-orbitaires et oculaires, sont diminuées; les inflammations conjonctivales, kératiques, iriennes deviennent moins pénibles. On emploie, dans ces cas, l'antipyrine à doses de 0^{gr},25 ou 0^{gr},50 répétées deux ou trois fois par jour. Comme antiseptique, l'antipyrine est peu utile; on doit toutefois apprécier cette propriété quand on l'emploie sur les plaies palpébrales ou conjonctivales comme hémostatique. En solution forte, au 1/4 par exemple, les hémorrhagies en nappe sont atténuées ou arrêtées si l'on agit localement avec de la ouate imbibée de cette solution. Dans le diabète enfin, 2 ou 3 grammes d'antipyrine diminuent considérablement la quantité de sucre et mettent rapidement les malades, cataractés ou autres, dans les meilleures conditions opératoires.

Narcotiques. — Ils sont d'un usage continu. Non seulement ils diminuent la douleur, mais encore ils permettent le sommeil.

Les narcotiques agissent sur la circulation et la nutrition de l'œil et sont utiles dans tous les cas où la douleur devient

excessive : conjonctivites purulentes, ulcères infectieux ou traumatiques de la cornée, diverses formes d'iritis ou d'irido-choroïdites, ophtalmie phlycténulaire, lésions oculaires profondes symptomatiques d'une affection cérébrale, etc.

L'*opium* reste toujours en tête des narcotiques. La poudre de Dower (0^{gr},50 à 2 gr.), l'extrait d'opium (0^{gr},02 à 0^{gr},05), le laudanum de Sydenham (20 à 30 gouttes), sont des agents précieux. Mais la morphine, 0^{gr},005 et 2 centigrammes en sirop, en injection hypodermique est encore préférable.

Le *chloral* (2 à 6 gr.) ; le sulfonal, le trional (1 à 4 gr.), l'hypnone (0^{gr},10 à 0^{gr},20) sont également commodes.

Tous les narcotiques sont plus ou moins soumis aux lois de l'accoutumance et leurs doses, variables suivant la susceptibilité individuelle, doivent être surveillées et progressivement accrues.

L'*aconit*, en teinture (de 1 gr. à 4 gr.), l'*aconitine* de 1/4 à 1/2 et 1 milligramme, sont parfois prescrites dans les affections oculaires *a frigore* et dans les inflammations violentes des membranes profondes.

Antispasmodiques. — Le valérianate de zinc (0^{gr},10 à 0^{gr},40), le camphre et surtout les bromures (1 à 5 gr.) de sodium, de potassium, d'ammonium, de calcium, sont fréquemment indiqués. Le bromidia, contenant, par cuillerée à bouche, 1 gramme de bromure 0^{gr},01 d'extrait de chanvre indien et 0^{gr},01 de jusquiame, est surtout bien toléré.

On use des bromures, toutes les fois que les malades opérés ou à opérer paraissent trop agités, trop nerveux ou trop inquiets. Certaines hyperesthésies rétiniennes et bon nombre d'affections congénitales peuvent ainsi s'amender.

Mercuriaux. — Les mercuriaux agissent comme altérants, résolutifs et spécifiques.

L'*onguent napolitain* en frictions ou en onctions est fréquemment administré par la peau. Son action devient parfois très intense, car les pommades mercurielles sont absorbées en onction comme en friction.

L'*axonge*, la moelle de bœuf, la glycérine, par onction, pé-

nètrent plus rapidement que le cérat, la vaseline et surtout la lanoline ; en revanche, ces dernières substances agissent mieux par friction. Aubert (de Lyon) estime que les onctions sont d'autant plus actives que l'excipient est plus fluide et plus visqueux.

Le *calomel* (0^{gr},05 toutes les heures) est administré comme résolutif dans l'iritis, l'irido-choroïdite, les affections des membranes profondes.

Les autres produits mercuriaux sont surtout *antisyphtiliques*. On donne le proto-iodure (0^{gr},02 à 0^{gr},05), le bichlorure (0^{gr},005 à 0^{gr},02) le bi-iodure (0^{gr},005 à 0^{gr},02) en pilules (de Ricord, de Dupuytren), en liqueur (Donovan) ou en sirop (Gibert). Les enfants prendront facilement dans du lait 15 à 20 grammes de liqueur de Van Swieten, et les nourrissons seront traités avantagusement par l'intermédiaire de la nourrice. On tend beaucoup actuellement à agir avec les mercuriaux par la voie sous-cutanée, en injections hypodermiques et sous-conjonctivales.

Les sels solubles de mercure, le benzoate, le cyanure ou le bichlorure, à la dose de 1 à 2 centigrammes, restent alors indiqués quand les voies digestives sont en mauvais état.

Les sels insolubles, calomel, oxyde jaune, salicylate de mercure ou le mercure métallique dans la glycérine, l'huile de vaseline ou la lanoline, à la dose de 0^{gr},05 à 0^{gr},10 et 0^{gr},20, dans la fesse, en plein muscle, sont préférables quand on veut obtenir un effet énergique.

Arsenicaux. — Les arsenicaux s'adressent à toutes les affections d'origine rhumatismale, arthritique ou herpétique. On les donne avec fruit dans la sclérite, l'épisclérite et l'iritis. Les *arséniates* de fer et de soude (0^{gr},005 et 0,02), l'arsénite de potasse en liqueur de Fowler (5 à 10 gouttes) ou de soude en liqueur de Pearson (10 à 40 gouttes), associés aux alcalins, aux mercuriaux, rendent les plus grands services. Dans les ulcères de la cornée et dans certaines névralgies oculaires, les arsenicaux sont de précieux adjuvants du traitement local.

Alcalins. — Le *salicylate de lithine* (0^{gr},50 à 2 grammes),

le *salicylate de soude* (4 à 6 grammes) sont administrés surtout dans le rhumatisme et la goutte oculaires. Le bicarbonate de soude, en solution, ou dans les eaux de Vals, Contrexéville, etc., ont une action générale du même ordre.

Iodiques. — *L'iode*, les *iodures* de potassium, de sodium de calcium et d'ammonium, modifient la nutrition, sont anti-strumeux et résolutifs. On les prescrit dans certaines affections phlycténulaires, ulcères de la cornée, blépharites, conjonctivites, etc. Sous forme de sirop ou de vin iodotannique, l'iode est très utile aux lymphatiques de tout âge et de tout degré.

L'huile de foie de morue est surtout indiquée dans la scrofule. On administre la blanche ou la brune et mieux la blonde, prise dans de la bière, du sirop, dans l'eau de chaux aromatisée, etc., à la dose de une ou plusieurs cuillerées à bouche entre les repas. On doit la suspendre s'il survient de l'embaras gastrique ou de la diarrhée, surtout l'été.

Stimulants. — *Lanoix vomique*, en pilules (0^{gr},02 à 0^{gr},20), en teinture (0^{gr},50 à 1 gramme), par la brucine et la strychnine qu'elle contient, est surtout un excitant nerveux et musculaire. Les paralysies musculaires, les atrophies partielles du nerf optique, les névrites des tumeurs cérébrales à la période ultime, les amblyopies toxiques diverses sont modifiées avantageusement par le sulfate de strychnine en granules ou mieux en injections hypodermiques à la dose de (0^{gr},001 à 0^{gr},005).

De Græfe avait préconisé le lactate de zinc dans l'anesthésie rétinienne. Boé le recommande dans certains cas d'affaiblissement optique (0^{gr},10 à 2 grammes).

Toniques. — Les lymphatiques, les scrofuleux, certains sujets anémiques, voient leurs ophthalmies survenir, se perpétuer, récidiver ou s'aggraver par faiblesse générale.

Les toniques alimentaires, viande, vins généreux, élixirs, sont secondés utilement par les toniques médicamenteux, les chlorures et l'iodure de fer, le phosphate de chaux, l'arséniate de soude, la liqueur de Fowler, les vins pharmaceutiques, l'eau ferrugineuse d'Orezza. L'ophtalmie phlycténulaire, les ulcères atoniques de la cornée, la tuberculose irienne ou cho-

roïdienne, les infections diphtéritiques, l'anémie et la torpeur de la rétine, certaines formes d'héméralopie, etc., se trouveront bien du quinquina, de l'iodure de fer en particulier, longtemps continués. L'hydrothérapie, le séjour à la campagne, les exercices physiques, etc., seront le complément naturel de cette médication.

Eaux minérales. — Elles ont une action générale incontestable dans certains états généraux ou diathésiques et peuvent être utiles dans les affections oculaires correspondantes. On les prend à la source ou à distance, à des doses variables, avant ou pendant les repas. Vichy, Vals, dans l'arthritisme ou le diabète; Contrexéville, dans la goutte, la gravelle; Orezza, dans l'anémie; Montmirail dans la constipation habituelle, etc., sont les plus employées. Ce sont là d'ailleurs de simples adjuvants généraux de la thérapeutique locale.

CHAPITRE II

MÉDICATION HYPODERMIQUE

§ 437. Les injections médicamenteuses ont pris en thérapeutique oculaire, comme en thérapeutique générale, une large place dans ces dernières années. La simplicité et l'innocuité de l'opération, le dosage exact du médicament, la rapidité de son absorption, son efficacité souvent plus grande, la certitude de son administration, en ont vulgarisé l'emploi dans la pratique courante, hospitalière ou privée.

Les injections médicamenteuses sont faites dans les muscles, sous la peau, dans le derme, sous la conjonctive et jusque dans les veines.

Les agents insolubles ou en suspension dans l'huile, la vaseline, sont couramment employés à doses réfractées ou massives. On préfère cependant les injections de substances